



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit le 21 MARS à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 15 MARS deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Prescilia LAKEHAL, Monsieur Rémi FOURMAUX, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Françoise BUATOIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Mégane HERNANDEZ, Madame Brigitte PAILLASSEUR, Monsieur Philippe BARTHOLUS, Madame Nicole LARMAGNAC, Monsieur Daniel SERANT, Monsieur François PILLARD, Monsieur Xavier COURRIOL.

Absents représentés : Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Prescilia LAKEHAL), Monsieur Grégory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Jean-François PERRAUD), Monsieur Dominique CHARVOLIN (a donné procuration à Monsieur Didier DUPIED), Madame Raphaëlle BRUN (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Jérôme CROZET (a donné procuration à Madame Mégane HERNANDEZ), Madame Anne CECERE (a donné procuration à Madame Evelyne GALERA), Madame Karen FRECON (a donné procuration à Madame Brigitte PAILLASSEUR), Madame Sandie MARECHAL (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Marie-José VUILLERMET-CORTOT (a donné procuration à Madame Nicole LARMAGNAC).

Secrétaire de séance : Madame Mégane HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2018 est adopté à l'unanimité.

- C H A P O N O S T -

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire publique du mercredi 21 mars 2018 à 19 h 30 ORDRE DU JOUR</p>
--

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2018
- ✓ Adoption de l'ordre du jour

Rapport n°18/26 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Alexandre MARTIN

Rapport annuel 2016 du SIDESOL sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Rapport n°18/27 – ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-François PERRAUD

Schéma directeur d'assainissement - présentation du diagnostic et du programme des travaux
Arrêté du plan de zonage et mise à enquête publique

Rapport n°18/28 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Didier DUPIED

Indemnité de stage

INFORMATIONS :

- Informations diverses



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

21 MARS 2018

Rapport n°18/26 – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Monsieur Alexandre MARTIN

<p>RAPPORT ANNUEL 2016 DU SIDESOL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE</p>

Exposé des motifs :

L'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire la production d'un rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau (disposition introduite par la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier). Ainsi, chaque année, le rapport du SIDESOL sur le service et le prix de l'eau est reçu en mairie.

Conformément à cet article, la note établie chaque année par l'Agence régionale de santé sur la qualité de l'eau potable doit être jointe à ce rapport.

Afin que cette information soit accessible à tous les usagers de façon cohérente, la loi oblige Monsieur le maire à :

- Présenter au conseil municipal le rapport du SIDESOL sur le prix et la qualité du service d'eau potable ainsi que la note établie par l'Agence régionale de santé ;
- Mettre ce rapport et cette note à la disposition des usagers.

Alexandre Martin rappelle quelques chiffres : 690 km de réseau, une consommation moyenne domestique en diminution : 120 m³ en 2014, 111 m³ en 2015, 107.5 m³ en 2016, un pourcentage de perte dans les réseaux égal à 20.4 %.

En réponse à Daniel Serant qui souhaite connaître la politique du SIDESOL pour limiter ces pertes d'eau, Alexandre Martin indique que des conduits sont renouvelés périodiquement et que des compteurs connectés vont être installés dans des zones tests à partir desquels il sera possible de déterminer les zones de fuites avec plus de précisions.

Délibération :

Le conseil municipal, après débat :

- **Prend acte** dudit rapport du SIDESOL tel qu'il est présenté, ainsi que de la note de l'Agence régionale de santé.



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

21 MARS 2018

Rapport n° 18/27 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean-François PERRAUD

<p>SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DU PROGRAMME DES TRAVAUX ARRÊTÉ DU PLAN DE ZONAGE ET MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE</p>
--

Exposé des motifs :

Dans le cadre du second contrat de rivière du Garon, signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le 1^{er} juillet 2013, il a été prévu la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune.

Par délibération en date du 21 janvier 2015, le conseil municipal a acté la mise en œuvre de cette révision et une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La commune s'est faite accompagnée par le bureau d'études SAFEGE pour conduire le diagnostic/ état des lieux ; identifier et analyser les anomalies et dysfonctionnements ; proposition de scénarios et du programme de travaux ; élaborer les zonages d'assainissement en concordance avec le plan local d'urbanisme.

L'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales confie aux communes la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif, des zones relevant de l'assainissement non collectif, des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le traitement éventuel des eaux pluviales.

Cette délimitation des zones d'assainissement doit obligatoirement être soumise à enquête publique avant approbation conformément aux articles R.2224-7, 2224-8 et 2224-9 du Code général des collectivités territoriales.

L'élaboration d'une carte de zonage délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles de l'assainissement non collectif permet ainsi de mettre en œuvre une politique globale d'assainissement. Un règlement d'assainissement définissant le rôle et les obligations de chacun des intervenants, du particulier à la collectivité, est mis en place.

Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents de planification et de réglementation urbaine qui intègrent à la fois l'urbanisation actuelle et future.

Le zonage d'assainissement pourra être révisé pour tenir compte des évolutions liées à l'urbanisation.

Sur la commune de Chaponost, un zonage d'assainissement était déjà existant depuis 2000 et la dernière version en application date de 2007.

Le présent dossier, dressé parallèlement à la révision du PLU, est donc un dossier de révision du zonage d'assainissement de la commune pour l'adapter au nouveau PLU.

Le comité syndical du SYSEG du 12 mars 2018 a validé le projet de zonage de l'assainissement non collectif et a autorisé la commune de Chaponost à arrêter le projet et à le soumettre à enquête publique.

Jean-François Perraud introduit la présentation de monsieur Palluy du bureau d'étude SAFEGE en rappelant le contexte de cette étude, son contenu et son calendrier.

Monsieur Palluy présente ensuite le diaporama ci-joint.

François Pillard souhaite connaître les éléments nouveaux de cette étude au regard des éléments dont la commune dispose aujourd'hui.

Monsieur Palluy indique que les éléments exposés s'inscrivent dans la continuité des précédents mais de manière un peu plus stricte encore.

Daniel Serant souhaite savoir si des mesures d'incitation pour le captage des eaux de pluie, telle une taxation par exemple, pourraient être prévues.

Jean-François Perraud précise que les règlements en cours d'élaboration vont précisément dans le sens de récupérer les eaux de pluie.

Daniel Serant souhaite savoir si la mise en séparatif des réseaux est imposée par la loi.

Monsieur Palluy indique que la loi impose un résultat et non un procédé.

En conclusion Jean-François Perraud indique que le seul point noir sur lequel la commune n'est pas en conformité avec la réglementation est le déversoir d'orage (point n°5) dont le coût de mise aux normes s'élève à 900 000 € HT.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** du diagnostic et du programme des travaux du schéma directeur d'assainissement,
- **Arrête** le projet de zonage d'assainissement conformément au plan et au dossier joints à la présente délibération,
- **Soumet** à enquête publique le zonage d'assainissement présentement arrêté,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de ce dossier.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

21 MARS 2018

Rapport n° 18/28 – PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Didier DUPIED

INDEMNITE DE STAGE

Exposé des motifs :

Deux élèves du CEPAJ de Saint-Genis-Laval ont effectué un stage en qualité d'aide ouvrier au sein de l'unité voirie des services techniques du 21 mars au 14 avril 2017 pour le premier et du 15 janvier au 9 février 2018 pour le second.

Le travail fourni a été jugé satisfaisant et a favorisé la bonne avancée des missions spécifiées.

Les conventions de stage passées entre le CEPAJ et la Mairie offrent la possibilité d'accorder une indemnité aux stagiaires. La commune souhaiterait rémunérer, à hauteur de 25% du SMIC, les intéressés pour l'ensemble du travail réalisé, soit un montant de 296,06 € pour le premier et 312,19 € pour le second.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la rémunération des stagiaires, pour un montant de 608,25 €,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la commune.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Informations :

- *Xavier Courriol présente le bilan très positif de La nuit de l'Eau organisée à l'AquaGaron au profit de l'UNICEF.*

- *Eric Adam rappelle la prochaine session de Chap'en sport organisée le dimanche 8 avril en présence de l'Amicale Laïque Chaponost Sport et loisirs section natation et de l'office de tourisme au profit de l'association Vivre aux éclats.*